

PROCÈS-VERBAL d'une réunion publique du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Estrie tenue à la salle Lac Mégantic / Lac Aylmer du Delta Sherbrooke le 30 mars 2011 à 10 h 15.

PERSONNES PRÉSENTES :

Bernier, Maurice – membre et président	Lavoie, Michèle – membre
Bourassa, François – membre	Marquis, Denise – membre
Bureau, Sylvie – membre	Masson, Réjean – membre
Charette, Nicole – membre	Pouliot, Robert Y. – membre
Compagna, Alain – membre	Raïche, Jean-Paul – membre
Gagné, Laurian – membre	Robert, Nicole – membre
Goguen, Nathalie – membre	Roy-Laroche, Colette – membre
Grimard, Hugues – membre	Roy, Robert G. – membre
Hémond, Jacques – membre	Sévigny, Bernard – membre et 1 ^{er} vice-président
Lacharité, Jean – membre	Viens, Jacques – membre
Landry, Noël – membre	

PERSONNE INVITÉE :

Poulin, Pierre – directeur régional du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

PERSONNES-RESSOURCES :

Bureau, Andrée – conseillère en développement
Desautels, Dominique – conseillère en développement
Falcão, Caroline – conseillère en développement
Quirion, Murielle – secrétaire de direction
Versailles, Louis – chargé de projet
Wolfe, Marie-Hélène – directrice générale

PERSONNES EXCUSÉES :

Blanchette, Alexandre – membre	Lamoureux, Bertrand – membre
Boucher, Claude – membre	Marinovitch, Gérard – membre
Hamm, Vicki May – membre	

PERSONNE ABSENTE :

Martel, Marc-André – membre

Tous les administrateurs ayant été convoqués et un quorum étant présent, la réunion est déclarée régulièrement constituée.

PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE

Monsieur Maurice Bernier préside la séance et Madame Murielle Quirion est désignée comme secrétaire de l'assemblée chargée de rédiger le procès-verbal de la réunion.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président ouvre la séance à 10 h 15, souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration et excuse les absents.

Il profite de l'occasion pour exprimer des félicitations à deux (2) lauréates du Gala Prix Égalité 2011 qui se sont vu décerner ce prix. Il s'agit du Centre d'intégration au marché de l'emploi (CIME) dans la catégorie *Égalité économique* pour le projet « La compétence n'a pas de sexe » et de Femmes et politique municipale de l'Estrée dans la catégorie *Pouvoir et régions* pour le projet « La Caravane municipale ».

1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été transmis avec l'avis de convocation, en y apportant les modifications suivantes :

Modifier le point suivant :

4.2.2. Changer « Information » pour « Décision »

Ajouter les points suivants :

3.4.- Politique de compensation financière de la présidence - Information

4.3.- Axe 2 : Miser sur le capital humain et l'immigration comme moteur de développement - Information

7.3 - Consultation sur le Plan d'aménagement forestier intégré (PAFI) - Information

11.3 Congrès FQM 2011 - Décision

11.4 Agora d'Hypatie - Information

Retirer les points suivants :

3.1.- Politique relative aux événements et partenariats - Orientations

3.3.- Recrutement d'un conseiller en développement économique

11.2.- Rencontres internationales sur l'eau - Demande de commandite

CRÉ-11-055 Il est proposé par Bernard Sévigny
appuyé par Réjean Masson
et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que proposé, en y apportant les modifications citées ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

2 PROCÈS-VERBAUX DU 23 FÉVRIER 2011

2.1 Lecture et approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 23 février 2011

Monsieur le président demande aux membres du conseil d'administration si l'un d'entre eux demande la lecture du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 23 février dernier. Les membres renoncent à la lecture du procès-verbal. Une correction est soulevée à la résolution CRÉ-11-033, page 4 - L'appuyeur de la proposition est François Bourassa et non Robert Bourassa.

CRÉ-11-056

**Il est proposé par Robert Y. Pouliot
appuyé par Noël Landry
et résolu :**

QUE soit approuvé le procès-verbal du conseil d'administration tenu le 23 février 2011 tel qu'il est présenté, en tenant compte de la modification susmentionnée.

Adoptée à l'unanimité

2.2 Suivi du procès-verbal du 23 février 2011

En suivi au procès-verbal du 23 février dernier, il est précisé ce qui suit :

Point 3.1, page 4 - Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT) : Le PRDIRT a été acheminé au ministère des Ressources naturelles et de la Faune et le ministère devrait émettre son avis sous peu. Le 15 avril prochain, avec la collaboration du président de la CAR, M. Pierre Poulin, la CRÉ de l'Estrie consultera les différents ministères interpellés par le Plan. Le processus de mise en œuvre doit être élaboré à la suite des consultations.

Monsieur Raïche demande si des confirmations ont été obtenues à des enveloppes financières pour la mise en œuvre du PRDIRT, tel que Madame Lambert l'avait laissé entendre. Madame Wolfe mentionne qu'une annonce devrait être faite incessamment confirmant les budgets pour la reconduction du programme de mise en valeur des ressources forestières - Volet II. Toutefois, aucune autre information concernant des budgets supplémentaires n'a été reçue.

Point 7.1, page 19 - Chemin de fer du Québec central : Un appel d'offres public a été lancé le 25 mars dernier. Les firmes intéressées ont jusqu'au 21 avril pour déposer leur proposition. À cet appel d'offres, outre l'aspect commercial, il a été ajouté d'identifier les secteurs urbanisés de moyenne et de haute densité pouvant être touchés par un achalandage important du transport ferroviaire sur ledit corridor ferroviaire. La directrice générale signera l'entente de partenariat administrative à intervenir avec la CRÉ Chaudière-Appalaches et les autres partenaires.

Point 7.3, page 21 - Congrès provincial de la FRAQ : Lors du suivi avec la responsable de l'événement, il est apparu que le budget du congrès était bouclé et qu'aucune forme de partenariat ne pouvait être offerte à la CRÉ de l'Estrie. Les discussions ont alors mené à reconsidérer la contribution de la CRÉ de l'Estrie de 1 000 \$ et de voir à la possibilité d'établir un partenariat en vue de soutenir la relève agricole qui pourrait être orientée vers un projet plus régional.

CRÉ-11-057

**Il est proposé par Robert Y. Pouliot
appuyé par Nicole Robert
et résolu :**

QUE soit retirée et annulée la résolution CRÉ-11-053 adoptée lors de la séance du conseil d'administration du 23 février 2011 portant sur le Congrès provincial de la Fédération de la relève agricole du Québec en Estrie.

Adoptée à l'unanimité

3 AFFAIRES INTERNES

3.1 Politique relative aux événements et partenariats - Orientations

(Retiré)

3.2 Gestion des ressources humaines – Indexation des échelles salariales

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie a fait la révision des échelles salariales en avril 2009, à la suite d'une enquête sur la rémunération au sein d'organisations comparables;

CONSIDÉRANT QUE le rapport final et les recommandations de cette enquête salariale stipulent que « pour un fonctionnement optimal de la structure salariale, celle-ci devrait être bonifiée de l'indice des prix à la consommation (IPC) chaque année »;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration a résolu d'utiliser la référence de l'IPC de février (12 mois) pour la province de Québec comme base de calcul annuel (CRÉ-10-081);

CONSIDÉRANT QUE l'année financière débute au 1^{er} avril et que les modifications salariales prennent effet à compter de cette date;

CONSIDÉRANT QUE l'IPC de février 2010 à février 2011, rendu public par Statistique Canada le 18 mars 2011, est de 2,2 % pour la province de Québec.

CRÉ-11-058

**Il est proposé par Réjean Masson
appuyé par Jean Lacharité
et résolu :**

D'indexer les échelles salariales selon l'indice des prix à la consommation de février 2011, soit 2,2 % à compter du 1^{er} avril 2011.

Adoptée à l'unanimité

3.3 Recrutement d'un conseiller en développement économique

(Retiré)

3.4 Politique de compensation financière de la présidence

Marie-Hélène Wolfe informe les membres du conseil d'administration que le ministre Laurent Lessard a répondu favorablement à la demande d'autorisation de la politique de compensation financière de la présidence. Comme indiqué à la lettre, celle-ci prend effet à la date de signature de la lettre, soit au 24 mars 2011, et ne peut être applicable rétroactivement.

4 PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESTRIE 2007-2012 / SUIVI ET MISE EN ŒUVRE

4.1 Axe 1 - Miser sur un développement harmonieux du territoire et du cadre de vie

4.1.1 Internet haute vitesse

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a réservé une portion du FDR pour soutenir des projets de déploiement du service d'Internet haute vitesse dans les territoires ruraux en juin 2009 (CRÉ-09-082);

CONSIDÉRANT QUE deux (2) MRC se sont prévaluées de la part qui leur était réservée;

CONSIDÉRANT QUE depuis ce temps, le programme fédéral d'Industries Canada a octroyé à Barrett Explore le soutien pour desservir l'ensemble de la région de l'Estrie par la technologie Wi-Max;

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada ont convenu de ne pas doubler les investissements aux projets de desserte Internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie gère le Fonds de développement régional (FDR) et que celui-ci ne peut se substituer à une autre source de financement disponible;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie se doit d'optimiser la gestion du FDR afin de soutenir des projets structurants de développement régional pour l'actualisation du Plan de développement de l'Estrie;

CRÉ-11-059

**Il est proposé par Hugues Grimard
appuyé par Colette Roy-Laroche
et résolu :**

DE libérer la somme de QUATRE CENT MILLE DOLLARS (400 000 \$) de l'enveloppe du FDR réservée aux projets d'Internet haute vitesse;

DE recevoir, en respect de la politique d'investissement du FDR, d'éventuels projets visant la stratégie 1.4.10 du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 Stratégie d'intervention en matière de qualité de l'eau

CONSIDÉRANT QUE le comité-conseil de l'axe 1 « Miser sur le développement harmonieux du territoire et du cadre de vie » a suggéré un cadre sur l'intervention de la CRÉ en matière de qualité de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE le comité du FDR a repris les éléments du cadre suggéré par le comité-conseil pour formuler la présente recommandation;

CONSIDÉRANT l'importance pour la Conférence régionale des élus (CRÉ) de l'Estrie de se doter de balises pour l'intervention du FDR dans le financement de projet en matière de qualité de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE les actions en lien avec la qualité de l'eau s'inscrivent dans le plan de développement de l'Estrie à travers l'axe 1 « Miser sur un développement harmonieux du territoire et du cadre de vie », à la stratégie 1.2.3 « soutenir la conception et la mise en œuvre des plans directeurs de l'eau par bassin versant et développer des pratiques de préservation de la qualité de l'eau dans une perspective de gestion intégrée et assurer leur application »;

CONSIDÉRANT QUE la stratégie 1.2.3 a été identifiée comme une priorité 2010-2012 du Plan de développement de l'Estrie;

CONSIDÉRANT la volonté que les interventions de la CRÉ de l'Estrie par le FDR s'inscrivent dans une perspective de développement planifié et structuré, ainsi que dans une cohésion entre les différents acteurs intervenants en région en matière de qualité de l'eau;

CONSIDÉRANT les rôles et compétences des MRC et des municipalités en matière d'aménagement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le ministère du Développement durable et des Parcs (MDDEP) a confié aux organismes de bassin versant (OBV) le mandat d'élaborer des plans directeurs de l'eau.

CRÉ-11-060

**Il est proposé par Nicole Robert
appuyée par Nathalie Goguen
et résolu :**

QUE soit réservée une enveloppe de CENT MILLE DOLLARS (100 000 \$) par MRC DE l'Estrie, à raison de CINQUANTE MILLE DOLLARS (50 000 \$) par année pour les deux prochaines années (2011-2012 et 2012-2013), sous réserve de la confirmation des crédits de la CRÉ;

QUE soit établie une concertation entre la MRC et les organismes de bassins versants (OBV) de son territoire pour prioriser les projets à être déposés. Chaque MRC aurait donc, en collaboration avec les OBV touchant son territoire, la responsabilité d'identifier les projets prioritaires d'intervention en matière de qualité de l'eau à être déposés à la CRÉ pour une demande d'aide financière. Les projets soutenus devront s'inscrire dans une planification reconnue, soit un plan directeur de l'eau (PDE). Ce PDE peut être celui du bassin versant ou d'un sous-bassin;

QUE le monde municipal soit impliqué dans chacune des phases de réalisation des projets. Une municipalité, un regroupement de municipalités ou encore une MRC devront être partenaire dans le projet;

QU'un ou des OBV pourront être partenaires dans le projet;

QUE la contribution de la CRÉ dans un projet peut atteindre un maximum de 50 % du coût du projet;

QU'un maximum de 10 % pourra être reconnu en termes de contribution bénévole dans les coûts et financement des projets.

Adoptée à l'unanimité

4.2 Axe 4 - Miser sur l'adaptation économique

4.2.1 Aéroport de Sherbrooke

Madame Andrée Bureau informe les membres que le ministère des Transports du Québec a confirmé sa contribution financière de 22 000 \$, laquelle provient du Programme d'aide au transport aérien. Cette contribution était nécessaire pour la réalisation du mandat. Par conséquent, le comité de pilotage de l'étude sur le développement d'une industrie autour de l'aéroport de Sherbrooke s'est réuni et les travaux sont amorcés depuis le 7 mars dernier.

4.2.2 Services de mentorat en Estrie

CONSIDÉRANT QU'en février 2011, le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie a résolu (CRÉ-11-046) de :

- mettre fin aux négociations d'une entente de partenariat sur le mentorat d'affaires en Estrie;
- maintenir la volonté de la CRÉ de l'Estrie de s'assurer que le service soit offert;
- désengager la somme de 70 000 \$ qui était prévue pour la première année de l'entente.

CONSIDÉRANT QUE depuis cette date, Pro-Gestion Estrie a décidé de mettre fin à son service de mentorat;

CONSIDÉRANT QUE Sherbrooke Innopole a décidé de reprendre le service pour les entrepreneurs de Sherbrooke et a déposé au FDR le 24 mars 2011 un projet en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'entrepreneurship Dobson-Lagassé sollicite la CRÉ de l'Estrie afin d'avoir du soutien pour le maintien et le développement du service de mentorat dans les six (6) MRC de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QU'il est important que la CRÉ de l'Estrie fasse preuve de souplesse dans ce dossier afin qu'il n'y ait pas d'arrêt temporaire dans l'offre de services aux entrepreneurs;

CONSIDÉRANT QUE, pour ce faire, il faut considérer conclure deux (2) ententes, en y accordant un soutien financier équivalent, comme prévu au projet d'entente initial;

CONSIDÉRANT QU'il est également important qu'il y ait respect du territoire desservi par les cellules de mentorat, comme prévu au projet d'entente initial, à moins qu'il n'y ait entente à cet effet entre les cellules;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la CRÉ de l'Estrie se limite aux montants prévus dans le projet d'entente initial;

CONSIDÉRANT QUE la politique d'investissement du FDR ne permet pas de renouveler le soutien financier au mentorat d'affaires au terme des deux (2) ententes.

CRÉ-11-061

**Il est proposé par Colette Roy-Laroche
appuyée par Réjean Masson
et résolu :**

DE confirmer à la direction de Sherbrooke-Innopole que la CRÉ de l'Estrie rendra sa décision concernant le projet lors de la séance du conseil d'administration du 27 avril 2011;

D'informer le Centre d'entrepreneurship Dobson-Lagassé et les CLD de l'Estrie que la CRÉ de l'Estrie est disposée à contribuer financièrement à un projet de mentorat d'affaires pour l'ensemble des six (6) MRC;

D'exiger des promoteurs que les projets de mentorat démontrent leurs perspectives d'autofinancement des services après les trois (3) années prévues à l'entente;

DE contribuer financièrement aux services de mentorat pour un montant maximal de :

- SOIXANTE-DIX MILLE DOLLARS (70 000 \$) pour la première année,
- CINQUANTE-QUATRE MILLE DOLLARS (54 000 \$) pour la deuxième année, et
- TRENTE-TROIS MILLE DOLLARS (33 000 \$) pour la troisième année, comme prévu à l'entente.

La moitié de ce financement pourra être attribué aux services à Sherbrooke et l'autre moitié pour les services dans les six (6) MRC.

Adoptée à l'unanimité

4.3 Axe 2 : Miser sur le capital humain et l'immigration comme moteur de développement

Marie-Hélène Wolfe informe les membres que le projet « La Tribune de la diversité », qui a été soutenu via le Fonds de développement régional, vient d'achever sa première année de réalisation. Pour souligner cet événement, un cahier spécial a été distribué, dans lequel on y retrouve 12 témoignages de personnes ayant réussi leur intégration professionnelle dans la région de l'Estrie. Un exemplaire est remis aux membres du conseil d'administration.

5 FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR)

5.1 État de situation des engagements 2010-2011

Andrée Bureau présente le tableau des engagements du FDR, incluant les recommandations en date du 30 mars 2011. Elle mentionne qu'à ce jour, un montant résiduel de 283 636 \$ est disponible dans les volets « projets structurants » et « ententes spécifiques ».

5.2 Recommandations de projets du comité d'évaluation

5.2.1 L'achat responsable comme levier au développement durable en Estrie / FDR-05-10-127

CONSIDÉRANT QUE le projet a peu de liens avec le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012, qu'il ne s'inscrit dans aucune stratégie et difficilement dans l'orientation 1.2 « Mieux définir les formes de développement durable souhaitables pour la région et maîtriser leur implantation physique sur le territoire »;

CONSIDÉRANT QUE le projet contribuera à faciliter l'application d'une loi chez les membres de la Corporation des services regroupés de l'Estrie (CSRE), ce qui ne semble pas du ressort de la CRÉ;

CONSIDÉRANT QUE les appels d'offres publiques sont régis par une législation qui laisse peu de marge de manœuvre aux décideurs pour faire de l'achat régional, malgré les récents changements dans la loi qui permettent désormais d'accorder jusqu'à 10 % des points aux offres « responsables ».

CRÉ-11-062

**Il est proposé par Nicole Robert
appuyée par Réjean Masson
et résolu :**

DE ne pas accorder de financement au projet « L'achat responsable comme levier au développement durable en Estrie ».

Adoptée à l'unanimité

5.2.2 Coordination filière élastomères / FDR-05-10-128

CONSIDÉRANT QUE le projet est en lien direct avec le Plan de développement de l'Estrie, puisqu'il s'agit de supporter le développement d'un créneau du PROJET ACCORD;

CONSIDÉRANT QUE ce sont les entreprises de la filière qui ont amorcé le projet et que huit de ces entreprises ont signé un formulaire d'expression d'intérêt envers le projet, incluant une participation financière de 5 803 \$ par entreprises;

CONSIDÉRANT QUE la filière comporte des employeurs importants, dont Waterville TG et American Biltrite.

CRÉ-11-063

**Il est proposé par Alain Compagna
appuyé par Nicole Charette
et résolu :**

D'accorder une subvention maximale de VINGT-QUATRE MILLE DOLLARS (24 000 \$) au projet « Coordination filière élastomères », à même l'enveloppe du FDR 2010-2011;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

5.2.3 Radio coopérative Coaticook / FDR-05-10-107

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 16 juin 2010, le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie a résolu (CRÉ-10-111) :

D'accorder une subvention maximale de CINQUANTE MILLE DOLLARS (50 000 \$) au projet « Radio coopérative Coaticook », à même l'enveloppe du FDR 2010-2011, conditionnellement à l'obtention du financement nécessaire à la réalisation du projet et à l'obtention du financement annuel récurrent du PAMEC.

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir le financement récurrent du PAMEC, la radio doit être en ondes;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la CRÉ soutient le démarrage de la radio, donc les étapes préalables à sa mise en ondes.

CRÉ-11-064

**Il est proposé par Jacques Hémond
appuyé par Robert Y. Pouliot
et résolu :**

DE lever la condition de financement concernant « l'obtention du financement annuel récurrent du PAMEC » dans le projet « Radio coopérative Coaticook ».

Adoptée à l'unanimité

5.3 Désengagements de sommes au FDR

CONSIDÉRANT QUE des sommes ont été engagées au cours des dernières années à même l'enveloppe du FDR;

CONSIDÉRANT QU'en respect des protocoles d'ententes, certaines de ces sommes n'ont pas été versées en entier aux promoteurs, car les coûts des projets ont été moins importants que prévu et que certaines activités n'ont pas été réalisées;

CONSIDÉRANT QUE ces sommes doivent être désengagées par le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie afin d'être réinjectées dans le FDR.

CRÉ-11-065

**Il est proposé par Réjean Masson
appuyé par Nicole Charette
et résolu :**

DE désengager les montants suivants qui avaient été attribués à partir du volet « projets structurants et ententes spécifiques » du FDR :

- 2 000 \$ du projet « Observatoire sur le système régional d'innovation de l'Estrie » / FDR-05-05-110
- 6 559 \$ du projet « Des gestes concrets pour le bassin versant de la rivière Tomifobia » / FDR-05-07-115

- 17 205 \$ du projet « Modélisation du transport du phosphore dans le bassin versant du lac Memphrémagog » / FDR-05-08-108
- 5 940 \$ du projet « Projet d'expansion de la Maison familiale rurale du Granit » / FDR-05-09-138

D'attribuer ces sommes résiduelles à l'enveloppe du FDR 2010-2011, volet projets structurants et ententes spécifiques.

DE désengager les montants suivants qui avaient été attribués à partir du volet « études et recherches » du FDR :

- 1 500 \$ du projet « Évaluation et benchmarking des efforts déployés par les supermarchés de la région pour valoriser les produits régionaux de l'Estrie et leurs impacts sur les ventes des entreprises régionales » / FDR-05-07-307
- 20 571,07 \$ du projet « étude sur les voies de développement économique utilisant l'Aéroport de Sherbrooke » / FDR-05-10-308

D'attribuer ces sommes résiduelles au projet « Agenda 21 MRC des Sources » / FDR-05-10-311, comme prévu à la résolution CRÉ-11-042.

Adoptée à l'unanimité

5.4 Planification du FDR 2011-2012

CONSIDÉRANT QUE le montant qui sera disponible pour le financement de projets par le FDR en 2011-2012 ne sera confirmé que dans les prochains mois;

CONSIDÉRANT QUE les fonds disponibles pour le FDR en 2011-2012 seront moins élevés que l'an dernier, étant donné les montants déjà engagés ou réservés ainsi que les ententes en négociation;

CONSIDÉRANT QUE le solde du FDR 2010-2011, volet « projets structurants et ententes spécifiques », sera transféré au FDR 2011-2012 et que des fonds sont donc disponibles pour le financement de projets dans ce volet;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre de type « lac à l'épaule » du 18 février 2011, les membres du conseil d'administration convenaient de l'importance de concentrer les investissements du FDR dans les projets en lien direct avec les priorités de développement identifiées lors de la séance du conseil d'administration du 27 octobre 2010;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration conviennent qu'un projet structurant ou entente pourra exceptionnellement être évalué s'il démontre des impacts importants en lien avec le Plan de développement de l'Estrie, sans s'inscrire dans les priorités 2010-2012;

CONSIDÉRANT QUE la politique d'investissement du FDR informe les promoteurs sur la gestion du FDR, incluant les critères d'évaluation et le processus de prise de décision.

CRÉ-11-066

**Il est proposé par Jean-Paul Raïche
appuyé par Jean Lacharité
et résolu :**

DE prévoir trois (3) périodes d'analyses de projets pour le FDR en 2011-2012, soit :

- une date limite de dépôt de projets le 2 mai 2011 pour décision par le conseil d'administration le 15 juin 2011;
- une date limite de dépôt de projets le 30 septembre 2011 pour décision par le conseil d'administration le 30 novembre 2011;
- date limite de dépôt de projets le 3 février 2012 pour décision par le conseil d'administration le 28 mars 2012.

DE publiciser les périodes d'analyse de projets et d'inviter les promoteurs à déposer des projets sur les priorités. De les informer que les projets en dehors des priorités sont encore admissibles s'ils s'inscrivent dans le Plan de développement de l'Estrie 2007-2012 et s'ils ont un impact majeur pour le développement de la région;

DE modifier la politique d'investissement du FDR pour ajouter deux (2) nouveaux critères d'évaluation, soit l'effet d'avancement sur les priorités 2010-2012 de la CRÉ de l'Estrie et l'appréciation générale des projets.

Adoptée à l'unanimité

5.5 Ententes spécifiques

5.5.1 Entente administrative concernant l'amélioration de la pratique artistique professionnelle en Estrie 2010-2011: recommandations de projets

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a signé un addenda à l'entente administrative concernant l'amélioration de la pratique artistique professionnelle en Estrie pour l'année 2010-2011;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie et le Conseil des arts et des lettres du Québec contribuent à parts égales au déploiement de cette entente disposant d'une enveloppe totale de 80 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie a résolu en novembre 2010 (CRÉ-10-180) d'engager 40 000 \$ pour cette entente à même l'enveloppe du FDR 2010-2011;

CONSIDÉRANT QUE l'entente vise à :

- encourager des initiatives artistiques qui mettent en perspective l'identité culturelle de l'Estrie;
- soutenir des projets artistiques et littéraires réalisés en partenariat avec les intervenants du milieu afin de renforcer les liens de solidarité au sein de la collectivité;
- encourager la réalisation de projets favorisant l'accès du public estrien et québécois aux œuvres artistiques et littéraires produites en Estrie;
- favoriser, par le biais de la création artistique, l'expression des enjeux culturels, des intérêts sociaux, économiques et environnementaux des citoyens de l'Estrie.

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection des projets de l'entente spécifique a analysé les dossiers reçus les 22, 23 et 24 mars 2011;

CONSIDÉRANT QUE l'appel à projets de l'entente permettra de soutenir dix (10) artistes et groupes d'artistes, dont les projets répondent aux objectifs de l'entente.

CRÉ-11-067

**Il est proposé par Michèle Lavoie
appuyée par François Bourassa
et résolu :**

D'accorder l'aide financière aux artistes ou groupes d'artistes recommandés par le comité de sélection;

D'autoriser la direction générale à distribuer l'aide financière accordée aux neuf (9) projets sélectionnés selon les modalités de l'entente administrative concernant l'amélioration de la pratique artistique professionnelle en Estrie.

Adoptée à l'unanimité

6 PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE

6.1 État de situation sur les rencontres dans les MRC

Dominique Desautels informe les membres qu'au cours des dernières semaines, 5 MRC ont été rencontrées afin de présenter le Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale. D'ici peu, les MRC du Val-Saint-François et de Coaticook seront rencontrées également. Elle présente aux membres l'état d'avancement des travaux et que jusqu'à maintenant, les commentaires recueillis par les milieux sont très satisfaisants.

Elle stipule également aux membres qu'un Forum régional se tiendra le 19 mai prochain afin :

- de présenter le PAGSIS;
- d'établir une lecture commune quant aux enjeux en matière de lutte à la pauvreté et l'exclusion; et
- de valider l'Alliance régionale pour la solidarité et l'inclusion sociale et favoriser l'adhésion des partenaires.

Elle rappelle également que La Table d'action contre l'appauvrissement de l'Estrie (TACAE), la Corporation de développement communautaire de Sherbrooke (CDC) et l'Association coopérative d'économie familiale (ACEF Estrie) invitent les membres à participer au prochain Rallye de sensibilisation à la pauvreté qui aura lieu le vendredi 8 avril prochain.

Madame Nicole Charette ajoute que la participation des membres du conseil d'administration à ce rallye est souhaitée.

6.2 Entente administrative avec le réseau de la santé

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie a convenu, lors de la réunion du 26 janvier 2011, de concentrer ses ressources à l'élaboration d'une alliance régionale pour la solidarité, tout en y intégrant les travaux réalisés dans le cadre de la négociation d'une entente spécifique en développement social (CRÉ-11-024);

CONSIDÉRANT QUE la conclusion d'une alliance pour la solidarité offre la possibilité de mettre en place un fonds pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et favoriser le développement social, grâce au soutien financier du Fonds québécois d'initiatives sociales;

CONSIDÉRANT QUE des partenaires ont réservé des sommes afin de conclure une entente spécifique en développement social;

CONSIDÉRANT QUE ces mêmes partenaires démontrent de l'intérêt à participer financièrement à la mise en œuvre d'une alliance pour la solidarité.

CRÉ-11-068

**Il est proposé par Denise Marquis
appuyée par Nathalie Goguen
et résolu :**

DE convenir d'une entente administrative avec l'Agence de la Santé et des Services sociaux de l'Estrie et les CSSS de l'Estrie, afin que les sommes réservées par ces deux organisations puissent permettre la mise en œuvre de l'Alliance régionale pour la solidarité et l'inclusion sociale.

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité

Madame Michèle Lavoie demande si des sommes seront investies par la CRÉ de l'Estrie dans cette entente administrative. Madame Wolfe l'informe qu'il s'agit d'une entente transitoire, afin de réserver les sommes du réseau de la santé pour une éventuelle alliance, à laquelle un fonds significatif sera alloué (FQIS) et où la CRÉ sera possiblement invitée à contribuer par le biais du FDR.

7 COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE (CRRNT)

7.1 Suivi de l'unité d'aménagement forestier 034-52 - Décision du ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Marie-Hélène Wolfe informe l'assemblée qu'après plusieurs années d'efforts, la ministre Nathalie Normandeau a accepté de scinder l'unité d'aménagement forestier 034-52 en trois parties, conformément aux limites des régions administratives concernées (Estrie, Chaudière-Appalaches et Centre-du-Québec), et ce, à compter du 1^{er} avril 2013. À cette date, le territoire situé dans la région de l'Estrie constituera l'unité d'aménagement (UA) 051-51. Ce réaménagement aura une portée majeure sur la gestion intégrée et le leadership exercée par les Estriens dans ce territoire public.

7.2 Révision de la composition de la CRRNT

Monsieur Réjean Masson, président de la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT), mentionne que le mandat de plusieurs commissaires de la CRRNT se termine au 31 mars 2011 et qu'il est nécessaire de revoir la composition de la CRRNT, étant donné son mandat actuel de procéder à la réalisation du Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire. C'est pourquoi Monsieur Masson tient à remercier tous les partenaires qui ont siégé jusqu'à maintenant à cette Commission.

Monsieur Maurice Bernier, président de la CRÉ de l'Estrie et ex-président de la CRRNT, remercie également tous les commissaires pour leur implication et leur rigueur à la réalisation du PRDIRT. Il s'agit d'un ouvrage exceptionnel et imprégné de fierté. Pour maximiser la mise en œuvre de ce Plan, la CRÉ de l'Estrie se doit de revoir la composition de sa CRRNT et s'adjoindre de nouveaux partenaires.

CONSIDÉRANT QU'il revient aux membres du conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie de désigner les commissaires de la CRRNT;

CONSIDÉRANT QUE la CRRNT a le mandat d'élaborer le Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT);

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie ont entériné le 23 février dernier le PRDIRT dans sa version intégrale;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie a acheminé en février dernier au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), la version finale du PRDIRT;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie signera bientôt un protocole de mise en œuvre du PRDIRT avec le MRNF;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de la CRRNT sera appelé à être modifié en mettant dorénavant l'accent sur la mise en œuvre du PRDIRT;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs organisations représentées par les commissaires actuels de la CRRNT seront vraisemblablement des promoteurs de l'une ou l'autre des actions du PRDIRT, et donc en possible conflit d'intérêts;

CONSIDÉRANT QUE la CRRNT compte actuellement 18 commissaires votants et 10 commissaires associés, non-votants;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de plusieurs commissaires se termine le 31 mars 2011;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie désire augmenter le nombre de représentants du milieu municipal à la CRRNT dans une proportion de 2/3 des membres.

CRÉ-11-069

**Il est proposé par Réjean Masson
appuyé par Nicole Robert
et résolu :**

QUE la CRÉ de l'Estrie revoie la composition des commissaires et des commissaires associés de la CRRNT;

QU'une proposition soit déposée lors de la prochaine réunion du conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie;

QU'une fois la proposition adoptée, la CRÉ de l'Estrie amende les règles de fonctionnement de la CRRNT;

QUE le mandat de tous les commissaires actuellement en poste soit reconduit jusqu'à l'adoption de la nouvelle composition de la CRRNT.

Adoptée à l'unanimité

Il est précisé que la notion « représentants du monde municipal » est très importante pour la mise en œuvre du PRDIRT.

7.3 Consultation sur le Plan d'aménagement forestier intégré (PAFI)

Marie-Hélène Wolfe informe les membres qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (article 57), la CRÉ est responsable de procéder aux consultations publiques sur le PAFI. Les consultations seront amorcées au cours des prochaines semaines et la CRÉ s'entendra avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune sur les modalités et le plan de travail. Les membres en seront informés sous peu.

Elle expose les grandes lignes du Plan d'aménagement forestier intégré (PAFI). Il s'agit d'un plan à deux niveaux : tactique (T) et opérationnel (O). Celui qui sera en consultation est le PAFI-O. Le PAFI-O soumis en consultation consiste principalement en la localisation « des secteurs d'aménagement forestier » qui seront réalisés dans les terres publiques à la première année du nouveau régime forestier au 1^{er} avril 2013. Normalement, des modalités de gestion intégrée ont été convenues préalablement à la consultation par la Table de GIRT, afin d'assurer une cohabitation harmonieuse des usages en territoire public. Les principaux intrants des PAFI sont les suivants : la SADF, le PRDIRT, les préoccupations des intervenants concernés par le territoire public, représentés au sein de la Table de GIRT, et les commentaires émis lors des consultations publiques.

Elle mentionne également que parmi ses membres, la Table de GIRT compte maintenant sur la présence des communautés abénaquises de Wôlinak (Bécancour) et Odanak (Pierreville).

8 TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE SUR LES VÉHICULES HORS ROUTE

8.1 Retour sur la rencontre du 26 janvier 2011 entre le ministère des Transports du Québec et les CRÉ - Positionnement

Louis Versailles informe les membres qu'à la suite de l'envoi de la fiche d'information, une correspondance de la Fédération de l'UPA-Estrie a été reçue et celle-ci s'ajoute au contexte. La copie de cette lettre est déposée sur place.

CONSIDÉRANT QUE la Table estrienne de concertation sur les véhicules hors route a le mandat de proposer deux sentiers interrégionaux, un pour la motoneige et un pour les quads;

CONSIDÉRANT QUE le ministre délégué aux Transports a demandé, lors de la rencontre du comité de liaison CRÉ-MTQ du 26 janvier dernier, de développer des sentiers interrégionaux permanents et de fournir des cartes de ces sentiers au 1^{er} septembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE 91 % de la région de l'Estrie est de tenure privée;

CONSIDÉRANT QUE la presque totalité des sentiers locaux et des 1132 km de sentiers interrégionaux de véhicules hors route se situe sur des terres privées;

CONSIDÉRANT QU'au vu des contraintes importantes, physiques et humaines présentes sur le territoire, la permanence des sentiers est impossible à réaliser dans la région de l'Estrie;

CONSIDÉRANT QUE les représentants des propriétaires terriens sont mobilisés contre la permanence des sentiers et contre l'octroi de droit de passage permanent ou à long terme;

CONSIDÉRANT QUE l'exigence du ministère des Transports concernant la permanence des sentiers fragilise tout le réseau de sentiers interrégionaux et de sentiers locaux en créant de l'insécurité chez les propriétaires terriens.

CRÉ-11-070

**Il est proposé par Jacques Hémond
appuyé par Réjean Masson
et résolu :**

DE maintenir la démarche en cours qui vise à optimiser les sentiers actuels, en concertation avec les acteurs du milieu, afin de les stabiliser le plus possible et d'étudier toutes les possibilités pour pérenniser les sentiers là où cela est possible;

DE manifester au ministre délégué aux Transports que la CRÉ de l'Estrie ne peut développer des sentiers interrégionaux permanents;

DE présenter au ministre délégué aux Transports le cadre dans lequel la CRÉ de l'Estrie peut réaliser le mandat pour la mise en place des sentiers interrégionaux.

Adoptée à l'unanimité

9 FORUM JEUNESSE ESTRIE

9.1 Fonds régional d'investissement jeunesse - Entente avec le Secrétariat à la condition féminine du MCCCCF

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine confirme une contribution financière de 47 000 \$ au bénéfice du Forum jeunesse Estrie, en vue de soutenir des actions pour promouvoir l'égalité entre les jeunes femmes et les jeunes hommes dans la région;

CONSIDÉRANT QUE le Forum jeunesse Estrie a résolu, le 18 mars dernier, d'autoriser un investissement maximum de 5 222 \$ du Fonds régional d'investissement jeunesse à cette entente de partenariat;

CONSIDÉRANT QUE le Forum jeunesse Estrie a résolu, le 18 mars dernier, d'autoriser les présidents du Forum jeunesse Estrie et de la CRÉ de l'Estrie à signer l'entente;

CONSIDÉRANT QUE le Forum jeunesse Estrie a résolu, le 18 mars dernier, d'autoriser la conseillère en développement du Forum jeunesse Estrie de travailler avec la CRÉ de l'Estrie, pour bonifier l'entente spécifique sur l'égalité entre les hommes et les femmes portant sur la conciliation famille-travail-étude.

CRÉ-11-071

**Il est proposé par Michèle Lavoie
appuyée par Nicole Charette
et résolu :**

D'autoriser qu'une somme maximale de CINQ MILLE DEUX CENT VINGT-DEUX (5 222 \$) du Fonds régional d'investissement jeunesse soit investie dans cette entente de partenariat;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie, ou son représentant, à signer l'entente de partenariat;

DE reconnaître que l'entente de partenariat avec le Forum jeunesse Estrie pourra compléter le plan d'action de l'entente spécifique sur l'égalité entre les hommes et les femmes signée le 18 mars et portant sur la conciliation famille-travail-étude.

Adoptée à l'unanimité

Le président fait remarquer que l'ensemble des membres du conseil d'administration sont heureux de constater la régionalisation des fonds. Toutefois, il est important de soulever l'insatisfaction sur la façon de faire de la part du Secrétariat à la condition féminine et des délais accordés pour la réalisation de cette demande. À l'avenir, il est souhaité que les obligations et les processus de prise de décisions imputables des instances, tel que le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie ou du Forum jeunesse Estrie soient davantage respectés.

9.2 Bonnes pratiques intergénérationnelles

Caroline Falcão explique succinctement que le Forum jeunesse Estrie sollicite la collaboration d'élus pour échanger sur des expériences concernant l'intégration de la relève dans les lieux de décision. Le mercredi 11 mai prochain, lors du 79^e congrès de l'Association francophone pour le Savoir (ACFAS), le Forum jeunesse Estrie sera de la table ronde sur la participation des citoyens selon les générations.

Le Forum jeunesse Estrie sollicite l'intérêt de personnes du milieu municipal ou non, pour former un groupe de travail afin d'alimenter la communication ACFAS « *Quels outils de décision pour créer un espace intergénérationnel en participation citoyenne?* » et afin d'en connaître plus sur leurs expériences avec la relève.

Madame Michèle Lavoie suggère la participation de M. Guillaume Houle, étant donné son implication au sein du Conseil de la culture de l'Estrie. Cette suggestion est notée par Madame Falcão.

10 AFFAIRES GOUVERNEMENTALES

10.1 Retour sur la Table Québec Régions : rencontres du 10 février et du 3 mars 2011

Le 10 février, le premier ministre a rencontré les présidents des CRÉ afin de leur présenter les enjeux économiques du Québec pour la prochaine année.

Le 3 mars dernier s'est tenue, à Québec, une rencontre de la Table Québec-Régions. À l'ordre du jour, les présidents ont fait ajouter le point : FDR - années 2012 et suivantes.

Étant donné que l'entente concernant le FDR prendra fin le 31 mars 2012, il est essentiel d'entamer des discussions pour son renouvellement. Ce fonds permet de soutenir le travail des CRÉ au développement de chacune des régions. Le ministre affirme sa volonté de reconduire le programme. Or, le Conseil du trésor exige que toute reconduction de programme fasse l'objet d'une évaluation.

Le ministre a donné un mandat à un comité conjoint. C'est pourquoi un comité de travail composé de 7 présidents de CRÉ a été créé et ce comité est coordonné par M. Maurice Bernier. Une première rencontre a eu lieu le 15 mars et depuis, il a été demandé d'obtenir une rencontre avec le ministre et le sous-ministre. Monsieur Bernier précise qu'il s'agit, à la fois, d'une démarche administrative (évaluation de programme) et d'une démarche politique pour 2012 et les années suivantes.

Au point 4 de l'ordre du jour de la TQR, une présentation du projet d'Agenda 21 de la culture pour le Québec a été faite par Mme Sylvie Barcelo, sous-ministre du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et par M. Jean Fortin, maire de Baie-Saint-Paul. Des cafés de la culture auront lieu dans chacune des régions. De plus, Mme Nancy Neamtan, présidente et directrice générale de Chantier de l'économie sociale, a présenté le Forum international sur l'économie sociale qui aura lieu du 17 au 21 octobre prochain.

Au point 7, le ministre Clément Gignac, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation sortira sous peu la stratégie sur l'entrepreneuriat. Concernant l'intervention en région du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, les présidents des CRÉ ont souligné au ministre qu'une plus grande marge de manœuvre devrait être confiée aux directions régionales.

M. Jean-Paul Raïche demande si le projet de stratégie de l'entrepreneuriat sera soumis à une consultation publique.

10.2 Assises de la coopération décentralisée - Rapport de mission

Comme convenu lors de la séance du conseil d'administration de janvier dernier, Marie-Hélène Wolfe présente le rapport de mission à la suite de la participation de Monsieur Bernier et de celle-ci aux 4^{èmes} Assises franco-québécoises de la coopération décentralisée à Lyon et qui se sont tenues du 30 janvier au 1^{er} février 2011.

10.3 Coalition pour le maintien des comtés en région

Monsieur Bernier informe les membres qu'à la suite de la réception d'une correspondance de la Coalition pour le maintien des comtés en région, une réponse favorable a été transmise confirmant l'intérêt de la CRÉ de l'Estrie à rallier les rangs de la coalition, tout en soulignant qu'une réflexion importante doit être faite.

10.4 Forum de la population et projet de loi 127 - Rapport du forum par Claude Quintin, président

Marie-Hélène Wolfe informe les membres qu'en vertu de la *Loi sur la santé*, les Agences et la CRÉ ont signé un protocole reconnaissant le Forum de la population et que la CRÉ de l'Estrie collabore avec l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie pour la consultation des organismes et la sélection des membres du forum de la population. Elle ajoute que le projet de révision de la *Loi sur la Santé* prévoit mettre fin aux travaux des forums de la population.

Elle invite donc M. Claude Quintin, président du Forum de la population de l'Estrie à venir s'adresser aux membres du conseil d'administration. Celui-ci présente les travaux du Forum de la population de l'Estrie et témoigne de l'implication de cette instance au sein de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie et des activités réalisées depuis sa création.

Des échanges s'ensuivent et il est constaté que les réalisations du Forum de la population de l'Estrie mettent en valeur la participation citoyenne active et dynamique et ont comme effets de mettre les citoyens au cœur des décisions prises dans notre région et qui concernent les enjeux de santé et de bien-être de la population.

Il est demandé par les membres du conseil d'administration qu'une décision soit prise pour manifester notre positionnement face à cette situation à l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie et au ministère de la Santé et des Services sociaux.

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ de l'Estrie est partenaire de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie pour la mise en place du Forum de la population;

CONSIDÉRANT QUE le Forum de la population a des réalisations pertinentes depuis sa mise en place;

CONSIDÉRANT QUE le dynamisme du Forum de la population de l'Estrie et de sa collaboration avec l'agence;

CONSIDÉRANT l'importance de la participation citoyenne dans les instances.

CRÉ-11-072

**Il est proposé par Bernard Sévigny
appuyé par Michèle Lavoie
et résolu :**

DE soutenir les revendications du Forum de la population de l'Estrie;

DE manifester à l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie et au ministère de la Santé et des Services sociaux l'importance que soit maintenu le Forum de la population en Estrie.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Quintin remercie le président et les membres du conseil d'administration.

11 AFFAIRES RÉGIONALES

11.1 Rencontre d'information sur le programme ASRA

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie a manifesté, lors de sa réunion du 27 octobre 2010, l'intérêt à recevoir de l'information du MAPAQ sur le Programme d'assurance responsabilité agricole (ASRA);

CONSIDÉRANT QUE lors de la réunion du 24 novembre 2010, il a été convenu que l'Union des producteurs agricoles (UPA) de l'Estrie serait également invitée à présenter sa position sur ledit programme;

CONSIDÉRANT QU'une entente est survenue entre le ministère et l'UPA sur ce programme en décembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE la rencontre d'information s'adresserait aux membres du conseil d'administration de la CRÉ et aux élus municipaux de la région;

CONSIDÉRANT QUE la Table des MRC de l'Estrie (TME) a été sollicitée pour collaborer à l'organisation de cette rencontre d'information;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la rencontre de la TME du 27 janvier dernier, les membres de la Table ont signifié que le sujet étant réglé, la tenue d'une telle rencontre d'information n'est plus d'actualité.

CRÉ-11-073

**Il est proposé par Réjean Masson
appuyé par Noël Landry
et résolu :**

DE ne pas organiser de rencontre d'information portant sur le Programme d'assurance responsabilité agricole (ASRA).

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Noël Landry soulève l'importance de mieux comprendre l'industrie de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Estrie. Des échanges s'ensuivent.

Monsieur Bourassa, président de l'UPA-Estrie, stipule qu'une tournée des MRC sera entreprise sou peu afin d'informer les élus municipaux sur différents aspects touchant le monde agricole en Estrie. Le président, Monsieur Bernier, confirme la collaboration de la CRÉ de l'Estrie dans ces travaux.

11.2 Rencontres internationales sur l'eau - Demande de commandite

(Retiré)

11.3 Congrès FQM 2011

Un appel d'offres sur invitation a été réalisé. Six propositions ont été présentées et le comité de sélection recommande de confier le mandat à Frappier Tandem.

CRÉ-11-074

**Il est proposé par Denise Marquis
appuyée par Réjean Masson
et résolu :**

DE confirmer l'octroi du contrat à Frappier Tandem;

D'autoriser la direction générale de la CRÉ de l'Estrie à signer ledit contrat.

Adoptée à l'unanimité

11.4 Agora d'Hypatie

Madame Nicole Charette invite et sollicite la participation des membres du conseil d'administration à l'Agora d'Hypatie qui se tiendra du 30 avril au 1^{er} mai 2011 au Grand Hôtel Times de Sherbrooke.

Cet événement offre aux femmes une occasion d'échanger sur la notion de compétences, de partager leurs expertises et de faire le point sur leur parcours en fonction de leur ambition professionnelle.

Il s'agit d'un espace de paroles réservé aux femmes et les hommes y sont les bienvenus à titre d'observateurs.

Monsieur Maurice Bernier invite les membres à y participer en grand nombre.

12 PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion des membres du conseil d'administration aura lieu le 27 avril 2011.

13 LEVÉE DE LA RÉUNION

Tous les sujets ayant été traités, le président remercie les membres et déclare la séance close.

**CRÉ-11-075 Il est proposé par Réjean Masson
appuyé par Robert Y. Pouliot
et résolu :**

DE déclarer la levée de la séance à 11 h 58.

Adoptée à l'unanimité

MAURICE BERNIER, président

NATHALIE GOGUEN, secrétaire